



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 avril 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 28 mars 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir de la question n° 4), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir de la question n° 4), M. Emile BRIOT (à partir de la question n° 4), M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir de la question n° 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir de la question n° 4), Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON (à partir de la question n° 4), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE.

Secrétaire :

Mme Carine MICHEL.

Absents :

Mme Claudine CAULET, M. Clément DELBENDE, Mme Myriam EL YASSA, Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, M. Pascal BONNET, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Procurations de vote :

Mme Claudine CAULET à Mme Françoise PRESSE, M. Clément DELBENDE à Mme Elsa MAILLOT, Mme Myriam EL-YASSA à Mme Marie ZEHAF, M. Yannick POUJET à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Nicolas BODIN, M. Rémi STHAL à Mme Catherine THIEBAUT, Mme Ilva SUGNY à Mme Carine MICHEL, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 11 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Création de 7 postes de gardiens de Police Municipale auprès de la Direction Sécurité et Tranquillité Publique

**Actualisation de la liste des emplois permanents
Création de 7 postes de Gardiens de Police Municipale auprès
de la Direction Sécurité et Tranquillité Publique**

Rapporteur : Mme l'Adjointe MICHEL

	Date	Avis
Commission n° 2	15/03/2019	Favorable unanime

I - Contexte

Lors du Conseil Municipal du 19 janvier 2015, les grands axes de la stratégie municipale pour la Tranquillité Publique ont été présentés.

Dans ce cadre, il a été proposé d'accroître la présence de la Police Municipale sur l'ensemble du territoire bisontin. La mise en œuvre de cette orientation passe par le développement du nombre d'agents de Police Municipale. Au total, ce sont 16 postes supplémentaires que nous avons décidé de créer, entre 2015 et 2019.

Le recrutement de 4 Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) supplémentaires en 2015 a déjà permis de dégager les agents de Police Municipale des missions de surveillance du stationnement payant pour les affecter sur des missions de surveillance de l'espace public. Par ailleurs, 6 postes d'opérateurs de vidéosurveillance ont été créés et pourvus en 2015.

Depuis 2016, 9 postes d'agents de Police Municipale ont été créés et tous sont pourvus. Ils renforcent les effectifs des unités de proximité et VTT pour lesquels une priorité a été donnée.

La dernière campagne de recrutement menée conjointement par les directions Emploi et Compétences, Communication ainsi que Sécurité et Tranquillité Publique a permis le recrutement récent de 7 agents.

II - Evolution envisagée

Afin de poursuivre les engagements du plan de mandat, il est nécessaire de créer sept postes de gardiens de Police Municipale à temps complet dans les effectifs permanents de la Ville de Besançon dont les recrutements se réaliseront d'ici fin 2019.

Les postes créés seront affectés au service Police Municipale de la Direction Sécurité et Tranquillité Publique. Ils relèvent de la filière police municipale et correspondent au grade de gardien-brigadier de Police Municipale. Ce sont des postes à temps complet.

Les gardiens de Police Municipale exercent les missions de surveillance et de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publique sur le territoire bisontin. En cas d'infractions constatées, ils sont chargés de la verbalisation.

Dans ce cadre, ils assurent une présence dissuasive et rassurante sur l'ensemble de la commune en prenant contact avec les différents acteurs de la Ville le cas échéant (commerçants, usagers, bailleurs...).

Ils veillent au bon respect des arrêtés municipaux sur la commune et assurent une surveillance aux abords des établissements scolaires, des bâtiments municipaux.

En matière de stationnement, ils surveillent et verbalisent le stationnement gênant, abusif et dangereux. Ils peuvent demander la mise en fourrière de véhicules.

Ils sont également chargés du contrôle des chiens dangereux, des chiens errants et non tenus en laisse.

Ils peuvent participer à la surveillance de manifestations et événements se produisant sur la voie publique.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'approuver :

- la création de 7 postes de Gardiens de Police Municipale au sein de la Direction Sécurité et Tranquillité Publique,
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,


Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 12 AVR. 2019



Contrôle de légalité